

Plan d'implantation du projet :



Description du projet :

Le projet agrivoltaïque prévoit la mise en place d'une centrale d'une puissance maximale 999 kWc.

- **Structure :**

Le pétitionnaire privilégiera l'utilisation de pieux battus ou vissés pour l'ancrage au sol des structures. En fonction des études géotechniques préalables à la construction, l'utilisation de béton pourra se faire dans le respect de l'Arrêté du 29 décembre 2023, portant sur l'artificialisation des sols » (NOR : TREL2211878A).

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures métalliques fixes et seront orientés vers le sud.

- **Clôture :**

Une clôture grillagée de 2 à 2.5 m de haut sera installée autour de la zone de projet afin de sécuriser le lieu, un filin de détection anti-intrusion viendra en complément du grillage.

- **Piste :**

Des pistes d'exploitation dédiées à l'exploitation et aux interventions du SDIS seront créées à l'intérieur de la clôture. Elle sera organisée dans ce sens : piste interne de 10m de large (prescriptions du SDIS du TARN).

- **Moyen de défense contre les incendies :**

Pour le moyen de défense contre l'incendie, un réservoir souple d'une capacité adaptée sera installé selon les prescriptions du SDIS du TARN.

- **Raccordement**

Dans l'attente des propositions de raccordement par ENEDIS, la solution de raccordement privilégiée, sera de positionner un point de livraison (PDL) en limite de voie publique avec un raccordement Basse Tension (BT). Trois armoires en tarif jaune seront installées.

Aucun poste de transformation ne sera installé si le raccordement BT est retenu.

Si le sol le permet (rocaillieux ou non), le projet conduit à un enfouissement des câbles pour limiter au maximum l'impact visuel du projet.

Aucune incidence liée au raccordement au réseau n'est envisagée. Le raccordement sera effectué par Enedis, via les routes existantes, et nous respecterons toutes les préconisations qui seront faites. Les incidences liées à l'enfouissement des câbles sont précisées dans le tableau des mesures ERC annexé.

Surface potentiellement imperméabilisée

L'ensemble des pistes ne seront pas artificialisées. Des pistes légères enherbées seront favorisées sur l'ensemble du site.

Les supports en pieux battus permettent d'éviter quelque artificialisation. Dans le cas où le sol s'avèrerait non adapté, des socles béton seront apposés, leur dimension est variable selon l'exposition au vent. Cela sera précisé après analyse des résultats de l'étude géotechnique.

Les onduleurs seront placés sous panneaux et fixés à la structure, ils ne représentent donc aucune artificialisation des sols.